BURKINA FASO
-----UNITE-PROGRES-JUSTICE
-----ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°<u>026-2020</u>/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2019-014/PRES DU 28 NOVEMBRE 2019 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°2019-063/PR BF 2019 30 00 SIGNE LE 26 SEPTEMBRE 2019 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE PROMOTION DE LA FINANCE INCLUSIVE POUR L'ACCES DES POPULATIONS A FAIBLES REVENUS AUX SERVICES FINANCIERS AU BURKINA FASO (PPFIB)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

 $\label{eq:Vu} Vu \quad \text{la résolution $n^\circ 001$-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation} \\ \quad \text{du mandat des députés ;}$

a délibéré en sa séance du 26 mai 2020

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n°2019-014/PRES du 28 novembre 2019 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°2019-063/PR BF 2019 30 00 signé le 26 septembre 2019 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement pour le financement du projet de promotion de la finance inclusive pour l'accès des populations à faibles revenus aux services financiers au Burkina Faso (PPFIB).

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 26 mai 2020

Pour le Président de l'Assemblée nationale, le Quatrième Vice-président

Foniyama Elise ILBOUDO THIOMBIA

Le Secrétaire de séance

Fati OUEDRAOGO